



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



*Sainte-Luce, une communauté unie et épanouie,  
fière de ses multiples richesses  
où la mer et la terre se marient en offrant  
une qualité de vie exceptionnelle.*

### AVIS DE CONVOCATION

#### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-LUCE

19 JUIN 2019

Par la présente, vous êtes convoqués par le soussigné à une séance extraordinaire du conseil, qui se tiendra le mercredi 19 juin 2019 à 19h00, au 1, rue Langlois, où l'ordre du jour sera le suivant;

#### ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et ouvrage géotechnique – Réfection 3<sup>e</sup> rang Est
- 4- Mandats au service de génie de la MRC de La Mitis
- 5- Période de questions
- 6- Fermeture de la séance

Donné à Sainte-Luce, ce 17 juin 2019

Jean Robidoux  
Directeur général



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec  
MRC de La Mitis  
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mercredi 19 juin 2019, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire, madame Maïté Blanchette Vézina, les conseillers Gaston Rioux, Roch Vézina, Karine Ayotte, Micheline Barriault, Rémi-Jocelyn Côté. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean Robidoux est également présent.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et ouvrage géotechnique - réfection rang 3 Est
4. Mandats au service de génie de la MRC de La Mitis
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

#### 1. Ouverture de la séance

La maire, madame Maïté Blanchette Vézina procède à l'ouverture de la séance.

2019-06-213

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

2019-06-214

#### 3. Octroi d'un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et ouvrage géotechnique - réfection rang 3 Est

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Luce a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrôle qualitatif des matériaux et ouvrages géotechniques dans le cadre de la réfection du rang 3 Est ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 juin 2019 à 11 h et que le résultat est le suivant :

- |                        |              |
|------------------------|--------------|
| ▪ Englobe Corp.        | 33 975,11 \$ |
| ▪ GHD Consultants Itée | 41 184,05 \$ |

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Philippe Savard, ingénieur, à l'effet d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire jugé conforme, à savoir *Englobe Corp.*;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu d'accorder le contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux et ouvrages géotechniques dans le cadre de la réfection du rang 3 Est, pour la sommes de 33 975,11 \$, taxes incluses.

2019-06-215

#### 4. Mandats au service de génie de la MRC de La Mitis

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'octroyer les mandats suivants au service de génie de la MRC de La Mitis, tel que présenté dans une offre de services signée par monsieur Philippe Savard, ingénieur, et datée di 17 juin 2019 :

1. Attestation de potence pour les stations de pompage pour la somme de 888 \$;
2. Estimation des aménagements de l'Anse-aux-Coques – relevé, analyse et conception préliminaire pour la somme de 2 164 \$;
3. Fossé drainant rue du Boisé – relevé, analyse et conception préliminaire, pour la somme de 1 478 \$.

#### 5. Période de questions

Aucune question n'est posée.

2019-06-216

#### 6. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Maïté Blanchette Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maïté Blanchette Vézina  
Maire

Maïté Blanchette Vézina  
Maire

Jean Robidoux  
Directeur général et sec.-trésorier